



Paris, le 27 février 2024

## **Le bureau du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes à la rencontre des élus de la région Occitanie**

**La présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, Madame Pascale MATHIEU et les élus du bureau seront les mardi 5 et mercredi 6 mars à Toulouse pour rencontrer les élus du conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Occitanie et les élus des conseils départementaux de l'ordre de la région.**

Depuis plusieurs années, les élus du bureau du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes se déplacent régulièrement sur le territoire à la rencontre des élus locaux. Pour assurer ses missions, la proximité entre le Conseil national et les élus locaux est indispensable et ces rencontres sont essentielles.

Le mardi 5 mars, en fin de matinée, madame Pascale MATHIEU et les élus du bureau du Conseil national visiteront en compagnie de monsieur Pascal MAZET, conseiller régional en charge des formations sanitaires de la région Occitanie, l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) de la ville de Toulouse dans les locaux du PREFMS.

L'après-midi, le bureau du Conseil national se rendra dans une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP, 1 espace François Mitterrand, 31290 Gardouch), au sein de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Lauraguais. Cette visite s'effectuera en présence de monsieur Michel DUTECH, médecin généraliste, président de la CPTS du Lauragais et président de la Fédération de l'Exercice Coordonné Pluriprofessionnel en soins primaires (Fécop) et des professionnels responsables de la MSP. Cette rencontre sera l'occasion de revenir sur l'exercice coordonné entre les professionnels de santé, qui est déjà une réalité quotidienne sur le territoire et une solution concrète pour améliorer l'accès aux soins.

Le mercredi 6 mars, les élus du bureau du Conseil national évoqueront toute la journée avec les élus du conseil régional et des conseils départementaux de la région, les enjeux locaux et l'actualité de la profession. Monsieur Pascal DURAND, directeur du premier recours au sein de l'agence régionale de santé Occitanie (ARS) sera présent lors de la matinée.

Une réunion publique se tiendra à 19h au Novotel Toulouse Purpan Aéroport (23 Impasse de Maubec, 31300 Toulouse) avec les étudiants et kinésithérapeutes des départements de l'Ariège, de l'Aude, du Gers, de la Haute-Garonne, du Tarn, et du Tarn-et-Garonne.

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes est une structure de droit privé ayant une mission de service public.

L'Ordre est le garant de la qualité des soins et de la sécurité des patients :

- Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession
- Il est le garant de l'éthique et de la déontologie
- Il assure la diffusion des bonnes pratiques et le respect des règles professionnelles
- Il contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins
- Il contrôle la compétence des kinésithérapeutes, quelle que soit l'origine de leur diplôme
- Il est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour promouvoir les enjeux et l'avenir de la profession
- Il est au service de la reconnaissance de la profession au sein du système de santé
- Il gère les affaires disciplinaires
- Il assure la gestion du tableau, véritable indicateur de la démographie professionnelle
- Il remplit une mission de solidarité et d'entraide auprès des confrères

Pour assurer ses missions, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes s'appuie sur :

- 1 conseil national
- 14 conseils régionaux/interrégionaux
- 99 conseils départementaux

La profession de masseur-kinésithérapeute est issue de la fusion en 1946 des métiers de masseurs, masseurs aveugles et gymnastes médicaux, qui a permis la création du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute.

Les kinésithérapeutes, spécialistes du mouvement, sont les seuls professionnels de santé à être également des professionnels du sport, comme établi par l'article A212-1 du code du sport. Les kinésithérapeutes sont en effet les professionnels de santé spécialistes de la rééducation fonctionnelle et motrice, et de la réadaptation. Leurs missions et compétences sont précisément définies par le code de la santé publique.

Les 105 000 masseurs-kinésithérapeutes répartis sur le territoire français relaient quotidiennement les messages de santé publique, sensibilisant à l'importance du mouvement et de la prévention.